

par le ministre des Travaux publics. Compte sera tenu de toutes ces opinions. Je comprends la position du député du Yukon, comme je l'ai dit, et le fait qu'on n'ait présenté aucune motion. Je pense que le député voudra peut-être se guider sur la décision que rendra la présidence ou les commentaires qu'elle fera à la suite de la question qu'il a soulevée.

M. Nielsen: Je le ferai sûrement, monsieur l'Orateur, mais je ne crois pas qu'il soit opportun de laisser figurer ces observations au harsard, étant donné que le leader de la Chambre a dénaturé les faits par inadvertance.

L'hon. M. McIlraith: Comment ai-je dénaturé les faits?

M. Nielsen: Comme le signale le leader, il n'y a aucun correctif. L'interdiction mentionnée dans l'article...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je signale au représentant qu'il incombe précisément à la présidence de trouver des correctifs, s'il en est. S'il s'en remet à l'Orateur au sujet de cette affaire, c'est supposément parce qu'il veut que la présidence étudie la question et examine la loi. Comme le député m'a donné préavis, j'ai déjà eu l'occasion de songer un peu à la situation et je ne crois pas avoir trop de difficulté à examiner l'affaire et à rendre une décision qui satisfera la Chambre.

M. Nielsen: Sauf votre respect, la question n'est pas là. On a autorisé le leader du gouvernement à la Chambre à consigner au compte rendu une version de l'affaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aura l'occasion plus tard de saisir la Chambre de toute autre considération. L'honorable député a présenté des instances, soulevé une question de privilège et ce sera à la présidence à décider, en temps voulu, s'il y a question de privilège et, si oui, à permettre au député de présenter une motion s'il le désire.

Le député n'est pas d'accord sur les faits, ou sur les allégations, s'il préfère, présentés par le ministre et il peut compter que la présidence tiendra compte de tous les aspects de la question.

M. Nielsen: Il n'en demeure pas moins, monsieur l'Orateur, que le leader de la Chambre a consigné ces choses au compte rendu...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'ordre du jour.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je tiens encore à donner l'autre version de l'histoire,

qu'en toute justice, la Chambre devrait entendre, selon moi, parce que cela concerne les privilèges de tous les députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, le député essaie maintenant d'engager un débat sur la question. La présidence a été saisie de la question. L'honorable député se rendra compte que, s'il est autorisé à commenter une deuxième fois la question de privilège, il engagera sûrement un débat et d'autres députés voudront parler une fois, deux fois ou même davantage. Pour moi, la question est claire; la présidence n'aura aucune difficulté à l'étudier. Je demande donc la collaboration de l'honorable député du Yukon, qui voudra bien donner à la présidence l'occasion d'étudier la chose en toute objectivité, et d'exprimer, en temps voulu, une opinion qui, je l'espère, sera satisfaisante.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RECONVOCATION DE LA COMMISSION DE LA TRÈVE DE GENÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut confirmer les nouvelles voulant que l'Inde ait informé le Canada qu'elle ne tenait pas à faire convoquer une réunion de la Commission de la trêve de Genève, à moins que la Pologne ne manifeste d'avance de l'intérêt pour cette réunion; et les nouvelles auraient ajouté que l'attitude de la Pologne était négative?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, aucune personne se disant le porte-parole du gouvernement de l'Inde ne m'a rien laissé entendre en ce sens. La Commission ne pourrait donner suite à la proposition canadienne que s'il y a entente entre les trois États membres.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette entente a-t-elle été conclue?

L'hon. M. Martin: Je me suis entretenu avec les représentants des deux gouvernements et nous attendons maintenant leurs réponses.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre déclare-t-il qu'il n'y a aucun fondement à la nouvelle disant que l'Inde aurait affirmé que, si la Pologne n'acceptait pas de participer à une telle réunion à ses propres conditions, l'Inde ne se joindrait pas au Canada?

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas lu la nouvelle, monsieur l'Orateur. Je le répète, le gouverne-